

Extraits du discours de Bruno Pezzatti, directeur de la Fruit-Union Suisse

Renseignements sur le libre-échange agricole, sur le feu bactérien et sur les perspectives de récolte

L'accord éventuel de libre-échange agricole (ALEA) Suisse - UE

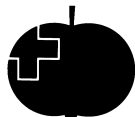
Conformément au programme prévu par la Confédération, un accord de libre-échange agricole (ALEA) – au cas où il serait contesté par un référendum – ne pourra être mis en vigueur qu'au début de 2013. Une période de transition devra alors être définie. Quant au nouvel accord OMC, il sera mis en vigueur en 2011 au plus tôt, et là également une période de transition restera à définir.

La Fruit-Union suisse profitera des prochains mois pour informer les autorités fédérales sur les problèmes et les revendications de ses membres au sujet d'ALEA. A cette fin, elle s'adressera directement à l'OFAG, et par l'intermédiaire d'autres organisations, elle en informera également le groupe chargé d'assurer le suivi du projet sur le plan fédéral. Une coopération étroite est prévue au sein d'un groupe de travail créé en coordination avec les producteurs de légumes et de pommes de terre, avec swisspatat et swisscofel, avec le groupe de travail de l'Union suisse des paysans et également avec un groupe de travail créé par Economiesuisse, organisation que nous nous efforcerons de sensibiliser particulièrement aux problèmes du secteur fruitier.

D'ici fin juin, l'office central et le comité présidentiel vont concrétiser les revendications de notre Union, revendications qui correspondent largement à celles de l'Union maraîchère. Il s'agit notamment d'éventuelles mesures de compensation et d'accompagnement. Le comité central en décidera après que les représentants de notre Union se seront prononcés sur ce sujet. Il va de soi que nous tiendrons le public au courant de notre attitude et de nos revendications.

Bilan intérimaire de la lutte contre le feu bactérien

Cette année, le risque d'infection par le feu bactérien a été plus faible que l'année passée, ce qui est dû, entre autres choses, au fait qu'au moment du plus grand risque, la floraison des poiriers était déjà terminée. Malgré cela, des efforts énormes ont dû être mis en œuvre pour lutter contre la maladie, notamment dans les régions et les cantons qu'elle avait déjà affectés l'année dernière. Les autorités ayant donné leur feu vert, comme l'ont déjà fait celles de nos pays voisins, la streptomycine a pu être utilisée cette année pour la première fois en Suisse. L'autorisation d'avoir recours à la streptomycine n'est donnée que dans des circonstances clairement définies, et l'emploi en est surveillé de près par les autorités, notamment par les stations cantonales pour l'arboriculture et pour la protection des végétaux. La stratégie actuelle de lutte contre le feu bactérien a pu être mise en œuvre grâce au courage et à la



volonté des autorités compétentes de prendre une décision réaliste et d'en expliquer le bien-fondé. Les efforts infatigables de notre Union, la coopération avec Agroscope, avec les organisations membres et les stations cantonales et l'accord conclu entre la FUS et la Fédération des sociétés suisses d'apiculture ont finalement convaincu le Conseil fédéral d'autoriser pour la première fois l'utilisation restreinte de la streptomycine pendant une période limitée.

Presque tous les cantons que l'infection avait touchés l'année passée ont utilisé la streptomycine ; il s'agit de plusieurs centaines d'exploitations comprenant des cultures à basse tige de fruits à pépins. En accord avec Agroscope et avec les stations cantonales pour l'arboriculture, nous avons pu constater qu'après des semaines et des mois de préparatifs, la streptomycine a été utilisée de manière correcte et consciencieuse.

Agroscope et de différentes régions de production nous communiquent cette semaine que des premières infections de floraison et dommages du feu bactérien ont été constatés dans les vergers. A l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour évaluer les dégâts et l'efficacité de cette stratégie. Dans certains cas, la période d'incubation est encore en cours. Nous envisageons toutefois de pouvoir donner des renseignements plus précis à partir de la fin de juin. Le moment venu, nous ne manquerons pas de communiquer des informations concrètes.

Prévisions de récolte 2008

Cette année, la récolte des fraises a commencé peu avant le milieu du mois de mai, c'est-à-dire deux semaines plus tard que la récolte particulièrement précoce de l'année passée. Les cultures étant en très bon état et le total des surfaces cultivées n'ayant que peu changé, on peut envisager une récolte un petit peu plus petite comparée à celle de 2007. Pour les autres variétés de baies, nous nous attendons également à une récolte du même ordre de grandeur qu'en 2007.

Les cultures de cerises, de pruneaux et d'abricots ayant malheureusement souffert du gel pendant la floraison et immédiatement avant, il faut s'attendre à ce que certaines variétés ne produisent pas de récolte aussi bonne que l'année passée. En général toutefois, on peut s'attendre à des quantités moyennes et qui suffiront à approvisionner le marché.

Les prévisions pour les pommes de table sont différentes de celles pour les poires de table, en fonction de leur époque de floraison respective: La récolte de pommes sera comparable à celle de l'année précédente, c'est-à-dire bonne à très bonne, alors que les poiriers ne produiront que des quantités moyennes à faibles.

En ce qui concerne les fruits à cidre, la situation est comparable. La floraison des cultures de pommiers à basse tige et de pommiers à haute tige fait espérer une bonne récolte de pommes à cidre, comparable à celle de l'année dernière. Quant aux poires à cidre, la floraison a été différente selon les variétés, ce qui signifie que la récolte sera probablement inférieure à celle de l'année passée.